

[Texte]

several other parties that are interested in the formation of mortgage loan or mortgage investment companies, and further incorporations seem likely. In addition to supervising trust and loan companies that are federally incorporated, the Department supervises certain provincially incorporated trust and loan companies by agreement with some of the provinces. The provinces concerned in such agreements are Nova Scotia, Prince Edward Island and Manitoba. Pursuant to these agreements, the Department supervises 17 provincially incorporated trust companies and one provincially incorporated loan company.

The total assets of trust companies supervised by the Department amounted to \$3.7 billion at the end of 1973, apart from the estate, trust and agency funds amounting to \$6.6 billion, and the assets of loan companies similarly supervised amounted to \$3.1 billion.

As respects the Small Loans Act, there are 43 companies licensed involving a total of 2,365 branch offices and loan balances outstanding amounting to \$341 million at the end of 1973. There are 4 organizations supervised under the Co-operative Credit Associations Act and some 525 pension plans under the Pension Benefits Standards Act.

There are 38 investment companies with assets of approximately \$6.8 billion, presently registered under the Investment Companies Act with an additional 11 companies currently seeking registration. A total of 90 companies have been granted exemptions under the Act, with an additional 41 companies presently seeking exemptions. This latter number includes 19 companies that were incorporated as investment companies subsequent to the coming into force of the Act on January 1, 1972 and many have not yet been fully organized or commenced business.

All of the expenses incurred by the Department in supervising financial institutions are recovered by annual assessments against these institutions. Similarly, assessments are made against the Canada Deposit Insurance Corporation and the Canada Pension Plan to recover expenses incurred by the Department on their behalf. Such assessments cover not only the direct costs incurred by the Department as reflected in its estimates, but also the indirect costs in respect of services provided for the Department by other branches of the Government as for example, office accommodation and financial services. The result is that about 80% of the total expenses of the Department are recovered. The remaining expenses of the Department are practically all accounted for by services provided by the Department to other departments in respects of actuarial matters, particularly the actuarial valuation of government pension and insurance programs. These costs are reflected in the Department's estimates and it has not been the practice to bill other departments for the services so rendered.

[Interprétation]

compagnies de placements hypothécaires. On a reçu aussi des enquêtes de plusieurs autres groupes qui s'intéressent à la formation des sociétés de prêts hypothécaires ou des compagnies de placements hypothécaires, et il est vraisemblable qu'on aura plus de constitutions en société commerciale. En plus d'exercer sa surveillance sur les sociétés de fiducie et de prêts qui sont érigées en corporations aux termes de lois fédérales, le Département étend cette même surveillance à certaines sociétés de fiducie et de prêts qui relèvent des autorités provinciales, par suite d'ententes conclues avec les provinces. Les provinces qui participent à ces ententes sont la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba. En vertu desdites ententes le Département exerce sa surveillance sur dix-sept sociétés de fiducie et une société de prêts relevant de l'autorité provinciale.

L'ensemble des actifs des sociétés de fiducie surveillées par le Département représentait un total de 3.7 milliards de dollars à la fin de 1973, exception faite des caisses de successions, de fiducie et d'agences qui constituaient un total de 6.6 milliards de dollars, tandis que ceux des sociétés de prêts assujetties à la même surveillance atteignaient 3.1 milliards de dollars.

Quant à la Loi sur les petits prêts, elle régit 43 sociétés qui se composent de 2,365 bureaux et dont les soldes de prêts en cours s'élevaient à 341 millions de dollars à la fin de 1973. Quatre organismes sont surveillés aux termes de la Loi sur les associations coopératives de crédit et quelque 525 régimes de pensions le sont en vertu de la Loi sur les normes des prestations des pensions.

Il y a présentement 38 sociétés d'investissement, dont l'actif total est d'environ 6.8 milliards de dollars, qui détiennent un certificat d'inscription en vertu de la Loi sur les sociétés d'investissement et 11 autres sociétés désirent obtenir un certificat d'inscription. Un total de 90 sociétés ont jusqu'à maintenant été exemptées de l'application des dispositions de la Loi et 41 autres sociétés ont présenté une demande en vue d'obtenir une telle exemption. Ce dernier numéro inclut 19 compagnies qui étaient érigées en corporations comme compagnies d'investissement après le premier janvier 1972, date d'entrée en vigueur de la Loi, et plusieurs de ces compagnies ne sont pas encore complètement organisées ou n'ont pas encore commencé à faire des affaires.

Toutes les dépenses assumées par le Département pour la surveillance des institutions financières sont recouvrées au moyen de cotisations annuelles imposées à ces institutions. De la même façon, les cotisations sont imposées à la Société d'assurance-dépôts du Canada et au Régime de pensions du Canada afin de recouvrer les dépenses assumées par le Département à cet égard. Ces cotisations incluent non seulement les frais immédiats encourus par le Département et qui apparaissent dans ses prévisions budgétaires, mais aussi les frais indirects résultant de services rendus pour le compte du Département par d'autres divisions du gouvernement sous forme de bureaux et de services financiers. En conséquence, environ 80 p. 100 de l'ensemble des dépenses du Département se trouve remboursées. Le reste des débours du Département se rapporte à peu près entièrement à des services fournis par lui à d'autres ministères au sujet de travaux actuariels en particulier l'évaluation faite par des actuaires des programmes de pensions et d'assurance du gouvernement. Ces débours font partie des prévisions budgétaires du Département et il n'est pas d'usage de faire payer ces services aux autres ministères en cause.